

Questions orales

Cela montre bien que notre souci de sécurité ne s'est pas relâché, ce qui explique que le nombre des accidents l'année dernière avait diminué de 35 p. 100 par rapport à 1981.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre aime bien citer des chiffres dans ses réponses aujourd'hui. Je lui citerai pour ma part le Budget des dépenses du ministère des Transports pour 1992-1993. Les graphiques portant, page 2-45, sur la clientèle de la Réglementation aérienne et, page 2-46, sur la charge de travail de la Réglementation aérienne ne révèlent presque aucun changement entre 1988-1989 et 1992-1993 quant aux inspections effectuées par son personnel auprès des transporteurs aériens.

• (1430)

Le ministre affirme que son ministère compte plus d'inspecteurs, mais si ses propres prévisions budgétaires ne montrent aucune augmentation du nombre des inspections, à quoi les occupe-t-il donc? Ils ne font certainement pas plus d'inspections sur le terrain qu'ils en faisaient il y a cinq ans.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, les faits parlent par eux-mêmes. Je le répète, nous déplorions 700 accidents en 1981 quand les mouvements d'aéronef étaient beaucoup moins élevés qu'aujourd'hui. L'an dernier, avec cinq millions de mouvements d'aéronef au Canada, nous avons relevé 449 accidents.

C'est une piètre consolation pour les personnes concernées, mais il s'agit vraiment d'une amélioration de 35 p. 100. Cela montre que nous n'avons pas cessé de nous préoccuper de la sécurité aérienne. La preuve que le ciel canadien est sans danger, c'est que le juge Moshansky a dit aujourd'hui qu'il n'avait aucune inquiétude à voyager à bord des avions canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, comme il l'a fait ce matin, à sa conférence de presse, le ministre vient juste de déclarer: «Je peux assurer aux Canadiens que nos transports aériens sont sûres.» Il reprend essentiellement les déclarations qu'ont faites ses quatre prédécesseurs à la Chambre de 1984 jusqu'à nos jours.

Quelles preuves peut-il fournir à la population canadienne, outre le nombre d'inspecteurs, pour les convaincre que leur sécurité n'est pas menacée et que les voyageurs qui prennent l'avion arriveront sains et saufs à destination?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je le répète encore, il y a eu moins d'accidents en 1991, même s'il y a eu 5 millions de mouvements d'aéronef.

En dix ans, le taux d'accident a diminué de 35 p. 100. À elles seules, ces statistiques prouvent que les voyageurs aériens au Canada ne sont pas en danger. Leur sécurité nous tient à coeur, et nous continuerons de nous en préoccuper. Le principal objectif de Transports Canada est de rendre le transport aérien le plus sûr possible au pays.

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint—Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. En décembre 1985, le vice-premier ministre de l'époque avait promis en cette Chambre, d'une façon non équivoque, qu'il renforcerait la sécurité aérienne. Or, aujourd'hui, dans un rapport très accablant, le juge Moshansky, à la page 977, affirme que «la haute direction de Transports Canada a été paralysée par le gouvernement. C'est la crédibilité même du vice-premier ministre qui est en jeu. Peut-il nous dire pourquoi il n'a pas tenu parole?

[Traduction]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous savons que le parti de l'opposition a toujours été contre la déréglementation, tout comme il a été contre beaucoup d'autres mesures que notre gouvernement a prises pour améliorer la situation au Canada.

Je répète encore une fois que le bilan de l'industrie canadienne de l'aviation pour les dix dernières années montre une amélioration de 35 p. 100 du taux d'accident, malgré une augmentation du nombre de mouvements. Sur 5 millions de mouvements en 1991, il y a eu 449 accidents, comparativement à 700 en 1981. Voilà une preuve indéniable que la déréglementation n'a pas porté atteinte à la sécurité aérienne au Canada.

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint—Michel): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Il est évident que le ministre des Transports essaye aujourd'hui de couvrir les erreurs commises par le gouvernement conservateur lorsqu'ils ont fait la déréglementation. Il est facile pour lui de dire que l'opposition s'y opposait à l'époque. Il a raison: les deux partis d'opposition s'y opposaient, ainsi que l'Association canadienne des pilotes, ainsi que l'Association canadienne des contrôleurs aériens. Le seul qui avait le pas, c'était le ministre des Transports de l'époque, et on connaît les conséquences aujourd'hui. Il y a un fait très clair: Un rapport de plusieurs pages condamne directement le gouvernement pour cet incident. Vingt-quatre personnes sont mortes parce que l'on n'a pas pris les mesures nécessaires. Le gouvernement n'a pas assuré au ministère des Transports les fonds nécessaires pour avoir les